

Commission Paritaire locale TAXI

22 novembre 2022

Ordre du jour

- Validation du PV du 31 mai 2022
- Statistiques de dépenses arrêtées au 31 août 2022
 - Impact financier mesures additionnelles
- Actualités conventionnelles et réglementaires
 - Mesure Covid/ Braun: point de situation
- Actualités régionales et locales
 - Contrôle national facturation
 - Convention locale taxi 2023: point et pistes de réflexions sur des évolutions
 - Numérique en santé
 - Qualité de la facturation
- Points divers
 - Nouvelles modalités d'accueil sur le 3608

Statistiques de dépenses

Activité des transports non sanitaires

Commission des transporteurs non sanitaires du département : TERRITOIRE DE BELFORT

Source SNIIR-AM le 03/11/2022

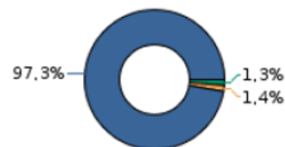
Transports en taxi remboursés entre le 01/01/2022 et le 31/08/2022

Montants présentés en base de remboursement hors dépassement

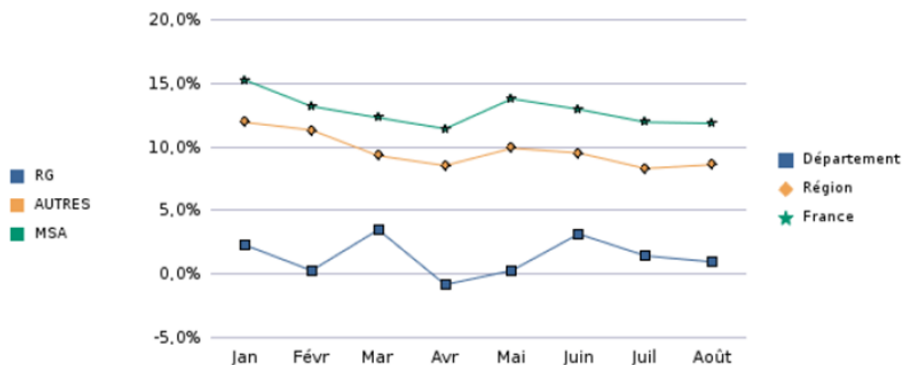
Montants

Prestations	Régime Général		MSA		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Taxis	2 157 782	1,7%	29 512	-14,0%	30 653	-23,6%	2 217 947	1,0%	8,6%	11,9%

Répartition des montants par régime

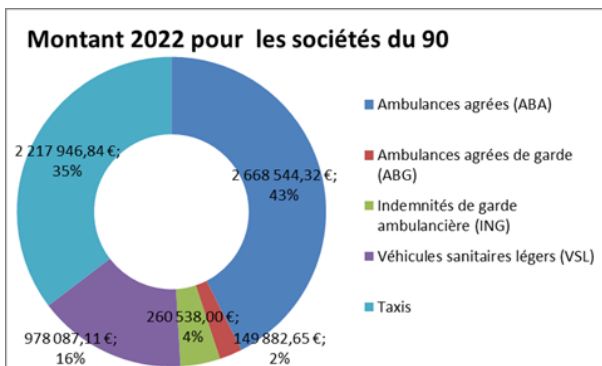


Evolution des montants (PCAP) - total poste

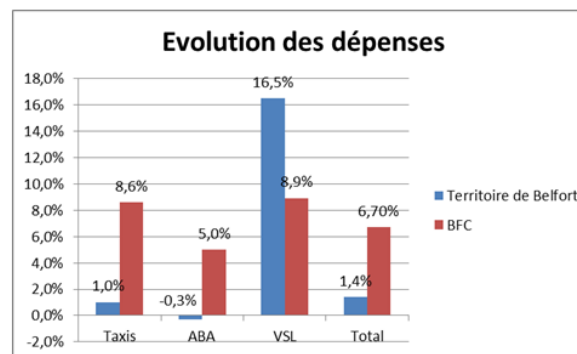


Statistiques de dépenses

Principaux éléments

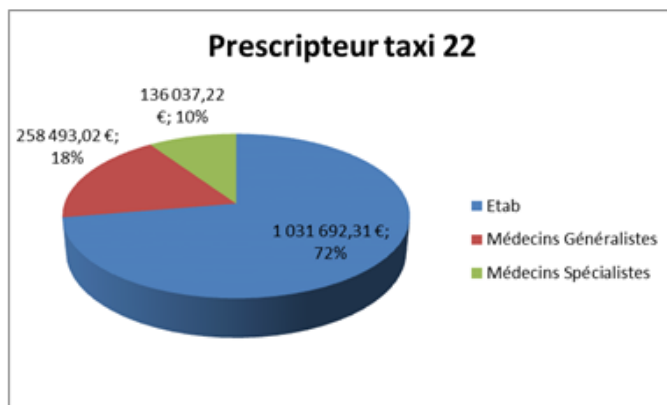


Au niveau des dépenses globales de transports (ABA, VSL, taxi, ABG et ING), la hausse est plus faible dans le 90 : +1,4% contre +6,7% en BFC. Le poids plus faible des dépenses de VSL limite l'impact de la forte hausse (en %) sur l'augmentation des dépenses globales (+86 704,14 €).



Prescripteurs (données assurés RG 90)

Pour les assurés du RG 90, la hausse des transports en taxis est de **+4,1%**



Une qualité de saisie des numéros prescripteurs à revoir avec plus de **41 273,38€ facturés** sur un établissement n'existant plus et cela se poursuit (> 63000€ à fin novembre)
Pensez à télécharger la liste à jour des numéros RPPS

<https://annuaire.sante.fr/web/site-pro/recherche/rechercheDetaillee>

Statistiques de dépenses

Activité des transports sanitaires

Commission des transporteurs sanitaires du département : TERRITOIRE DE BELFORT

Source SNIIR-AM le 03/11/2022

Transports sanitaires remboursés entre le 01/01/2022 et le 31/08/2022

Montants présentés en base de remboursement hors dépassement

Montants

Prestations	Régime Général		MSA		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Ambulances agréées (ABA)	2 573 220	-0,5%	57 523	-5,2%	37 801	30,3%	2 668 544	-0,3%	5,0%	4,2%
Ambulances agréées de garde (ABG)	145 288	-12,6%	2 324	-10,3%	2 270	-21,3%	149 883	-12,7%	-12,5%	-8,5%
Véhicules sanitaires légers (VSL)	956 804	17,7%	9 638	5,3%	11 645	-33,4%	978 087	16,5%	8,9%	5,9%
Total (Hors ING)	3 675 312	3,1%	69 486	-4,1%	51 716	4,7%	3 796 514	3,0%	6,0%	4,5%
Indemnités de garde ambulancière (ING)							260 538	-14,2%	-20,0%	-5,9%
Total	3 675 312	3,1%	69 486	-4,1%	51 716	4,7%	4 057 052	1,6%	4,3%	4,0%

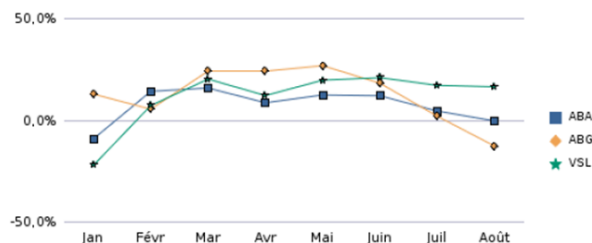
Répartition des montants par prestation



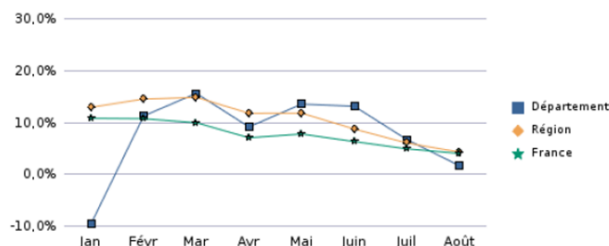
Répartition des montants par régime



Evolution des montants par prestation (PCAP)



Evolution des montants (PCAP) - total poste



Mesures d'impacts des mesures locales

- Évolution tarifaire avec et sans neutralisation de 3,5% d'augmentation:

Montant 2022 sans neutralisation	2 217 947,00 €
Montant 2022 avec neutralisation	2 142 943,96 €
Montant 2021	2 195 987,00 €
Evolution 2022/2021 avec neutralisation (€)	-53 043,04 €
Evolution 2022/2021 avec neutralisation (%)	-2,4%

donc sans revalorisation exceptionnelle, nous aurions eu une baisse des dépenses

- Évolution tarif courte distance:

Pour la période janvier-août 2022:

310 forfaits ont été identifiés

Coût maximal théorique : 1302€

- Nombre de transport partagé lors des trajets courtes distances et Nombre de consultation en médecine nucléaire

=> ces éléments ne peuvent faire l'objet d'un suivi, la facturation étant englobée dans la masse pour les consultation en médecin e nucléaire et pas de division pour les forfaits

ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET REGLEMENTAIRES

Mesure COVID/ Mission Flash Braun

⇒ Transport partagé:

Mesures dérogatoires transport partagés

les consignes CNAM ont évolué en matière de transport partagés. Ce dernier est de nouveau autorisé

⇒ Mission flash Braun:

A ce jour, les mesures initiées dans le cadre de la mission flash sont toujours en vigueur.

Il convient de se référer au flash info 20/2022 accessible sur votre site PS

<https://infocpam90.fr/informations-professionnels-de-sante/taxis/>

ACTUALITÉS LOCALES

Contrôle national facturation

Comme annoncé à l'occasion de la dernière commission paritaire, le contrôle national annuel a été maintenu au titre de l'année 2022.

Ce contrôle a concerné 1 société de transport sanitaire et 3 sociétés de taxi.

Société 1: La notification d'anomalie a été adressée le 28/10/2022. La notification d'indu sera adressée à l'issue de la phase d'observation.

Société 2: aucune anomalie n'a été détectée- un courrier de bonne pratique lui sera adressée.

Société 3: compte tenu de la typologie des anomalies détectées, le dossier a été transféré à notre service fraude

Typologie des anomalies (hors dossier spécifique):

- Erreur de taux de remise selon la convention locale (rappels)
- Application ancienne remise
- Surfacturation
- Conducteurs non renseignés

Points et pistes de réflexion convention locale 2023

[Convention – annexe tarifaire](#)

Page 8 et suivantes

[Données actuellement à fin août](#)

Montant 2018: 1 781 483,53€

	Taux évolution 2018-2022:	Clause de revoyure
Sans neutralisation augmentation 2022	24,5%	6,1% à fin août en local – 6,9% en national
Avec neutralisation augmentation 2022	20,3%	5,1%

Clause de revoyure=> si supérieur à 4,5% (national **ET** local) à fin février 2023 => nécessité de mise en place de mesure pour infléchir l'évolution des dépenses

Taux d'évolution=> aucun impact sur taux de remise

Vous avez la parole....

Numérique en santé

Point local quant au déploiement de la dématérialisation:

Taux de télétransmission:

Du 1er janvier au 31 juillet 2022 : 99,50%

recours à PEC+ :

Sur l'année 2022, 22 sociétés de taxis y ont eu recours soit 58%

Respect transmission kilomètres dans la facturation

Qualité de la facturation

Le délai de mandatement moyen est de **2,4 jours** en moyenne de mai à septembre 2022 (delta entre 2 et 4 jours) <> 3 jours lors de la période précédente

Le taux de facture non payées est en moyenne de **4,37%** (2,67% lors de la précédente période)

Forte dégradation en août (8,92%)

Quasi disparition des motifs en lien avec le recours à PEC+

Période Mai 2022 à Septembre 2022 Nombre de facture total sur la période 22668			
Libellé Rejet signalement	Nombre	Taux / Total facture	Commentaire
La nature d'exercice du praticien executant n'est pas valide à la date des soins	439	1,94	Dans le cas où l'exécutant est un praticien, la nature d'exercice trouvée dans la BDO doit être valide à la date de prestation. Soit la facture est recyclée si le PS a changé de numéro d'identification au cours d'une série d'actes ou le PS transmet des actes antérieurs à son changement de numéro d'identification. Soit la facture est rejetée si le numéro d'exécutant n'est pas valide au FNPS à la date des soins.
Le montant total de la majoration de courte distance est erroné	432	1,91	Le montant total des majorations pour courte distance doit être égal à la somme des montants des majorations.
Montant facture / info. transport erroné	105	0,46	Facture rejetée. Le montant total de la facture ne correspond pas au détail de la facturation des transports effectués.
La facture a déjà été payée	68	0,30	Facture rejetée. Une facture portant le même numéro a déjà été payée sous un même matricule.
Prix unitaire du forfait transport erroné	64	0,28	Facture rejetée. Le prix unitaire du forfait est erroné. Etablir une nouvelle télétransmission avec les correction apportées.
l'exonération du ticket modérateur est absente au référentiel bénéficiaire	63	0,28	Le tiers a télétransmis une exonération qui n'existe pas à notre fichier
la facture est déjà en cours de traitement dans nos bases	30	0,13	La facture transmise a déjà été télétransmise

Questions diverses

Nouvelles modalités d'accueil sur le 3608

Nouvelles modalités d'accueil sur le 3608

- Afin d'améliorer la prise en charge de vos demandes, l'Assurance Maladie fait évoluer son accueil téléphonique et vous proposera, à compter du 4 octobre 2022, d'exprimer verbalement par une phrase simple la raison de votre appel sur le 3608.

Exemple : « j'appelle au sujet d'un rejet » ou encore « Je voudrais des renseignements concernant mon installation ».

- Ce nouveau service permettra une analyse plus fine de vos questions et facilitera la mise en relation avec le conseiller compétent pour les traiter.

* Mailing adressé le 28/09/2022

Merci de votre attention

Prochaine CPD le 20 juin 2023

9h00 section sociale

9h30 section professionnelle